



ALECA : perception des chefs d'entreprise

L'état d'avancement des négociations sur l'ALECA entre la Tunisie et l'UE reste tributaire de la situation économique du pays qui demeure encore vulnérable. En effet et après avoir connu un élan non négligeable en matière de discussions et d'échange d'avis des différents intervenants après son lancement en octobre 2015, l'ALECA n'a pas encore franchi l'étape d'un premier round de négociations qui n'est autre qu'une lecture de l'offre européenne. Une telle situation trouve son explication dans l'asymétrie qui existe entre la Tunisie et l'UE et dans le degré de préparation de l'économie tunisienne à cet accord qui demeure encore timide. Ceci est d'autant plus vrai que cet accord a été contesté par une partie de la société civile qui a des réserves sur les effets positifs qu'il pourrait engendrer. D'ailleurs, elle remet en question l'AA déjà établi entre la Tunisie et l'UE et exige au préalable une évaluation de cet accord après plus d'une vingtaine d'années d'application.

C'est dans ce contexte que parallèlement aux études qu'elle a entreprises¹ sur ce sujet, l'ITCEQ a introduit en 2016 dans son enquête² annuelle sur le climat des affaires, un module spécifique sur l'AA et l'ALECA pour recueillir la perception des chefs d'entreprise sur ces accords. Il est à rappeler que l'ITCEQ mène depuis 2000 une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises privées opérant aussi bien dans l'industrie que dans les services pour recueillir leur perception quant à l'environnement réglementaire et institutionnel dans lequel elles œuvrent ainsi qu'aux stratégies qu'elles adoptent pour améliorer leur compétitivité.

La présente tribune a pour objet de donner un bref aperçu sur l'AA et l'ALECA et de mettre l'accent, sur la perception des chefs d'entreprises quant à ces deux accords pour voir dans quelle mesure les chefs d'entreprises sont satisfaits des effets de l'AA, d'une part, et comment ils jugent le projet de l'ALECA, d'autre part.

Aperçu sur l'AA et l'ALECA

La Tunisie est le premier pays méditerranéen à avoir signé en 1995 un Accord d'Association (AA) avec l'UE aboutissant en 2008 à l'instauration d'une zone de libre échange pour les produits industriels.

Ces derniers ont connu un démantèlement progressif des droits de douane s'étalant sur 12 ans. Cet accord a été accompagné d'un programme de mise à niveau pour soutenir les entreprises et les aider à se préparer pour affronter la concurrence suite à la libéralisation des échanges des produits industriels avec l'UE.

Le projet d'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) vient poursuivre le processus entamé dans l'AA et constitue un moyen pour renforcer le rapprochement et l'intégration de la Tunisie dans le marché intérieur de l'UE et ce, en élargissant l'ouverture

¹Voir www.itceq.tn/upload/files/etudes/evaluation_impact-services-aleca.pdf et www.itceq.tn/upload/files/notes2016/performances-competitives-services.pdf

² L'enquête a touché 1200 entreprises et les travaux de terrain se sont déroulés durant les mois d'octobre et novembre. Voir <http://www.itceq.tn/upload/files/conference2016.pdf>

aux services, à l'agriculture et à l'investissement et en harmonisant les réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique entre la Tunisie et l'UE. Plus précisément, cet accord vise à approfondir et à faciliter progressivement la coopération entre la Tunisie et l'UE dans les domaines suivants :

- Le commerce de services
- Le commerce de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agro-alimentaire
- La protection de l'investissement
- La douane et la facilitation du commerce
- Les règlements techniques pour les produits industriels
- Les mesures sanitaires et phytosanitaires
- La transparence des réglementations
- Les marchés publics
- La politique de concurrence
- La propriété intellectuelle
- Les mesures de défense commerciale
- Les aspects liés au commerce de l'énergie
- Le développement durable

Ce projet d'accord a fait l'objet d'un processus préparatoire pour le lancement des négociations afin de permettre à la Tunisie d'identifier les domaines sensibles, les priorités pour l'harmonisation du système réglementaire vers l'acquis communautaire et les actions et mesures à entreprendre. Ce processus a été accompagné d'un dispositif de pilotage spécifique³ dont la coordination, la préparation des négociations et la communication avec l'ensemble des parties prenantes sont assurées par une unité de gestion par objectif.

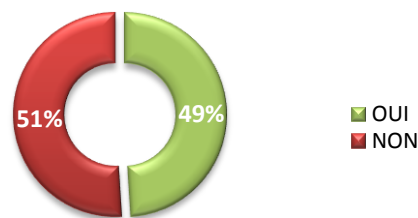
Perception des chefs d'entreprise de l'AA

La perception des chefs d'entreprise opérant dans l'industrie manufacturière sur l'AA est mitigée

La perception de l'AA entre la Tunisie et l'UE par les chefs d'entreprise opérant dans l'industrie manufacturière semble mitigée dans

la mesure où 51% considèrent que cet accord n'a pas affecté positivement leurs activités.

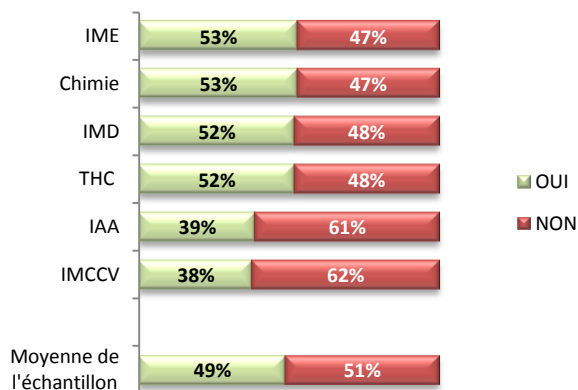
Jugez-vous que l'AA avec l'UE a affecté positivement votre activité ?



.....avec un impact plutôt négatif pour l'IAA et les IMCCV

Au niveau sectoriel, les résultats montrent que si la perception des entreprises opérant dans les secteurs des IAA et des IMCCV est plutôt défavorable, il n'en est pas de même pour le reste des secteurs dont la perception est départagée entre l'impact positif et négatif de cet accord.

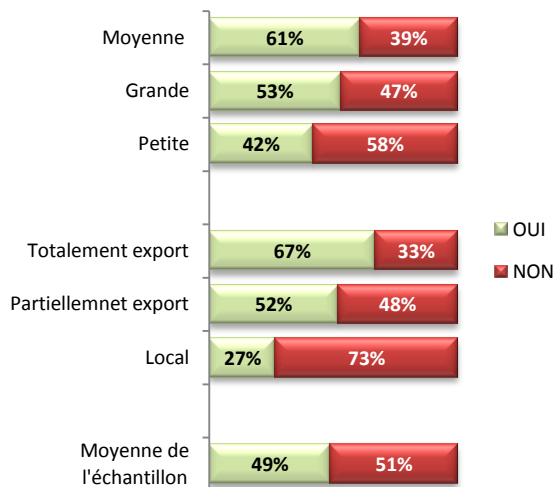
Jugez-vous que l'AA avec l'UE a affecté positivement votre activité ?



Quant aux résultats par taille et par régime, ils laissent dégager que ce sont surtout les entreprises de petite taille et celles opérant uniquement sur le marché local qui jugent que cet accord a impacté négativement leurs activités.

³ Voir www.aleca.tn

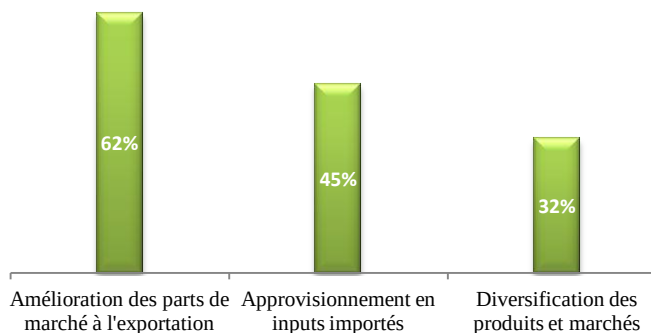
Jugez-vous que l'AA avec l'U.E a affecté positivement votre activité ?



Qu'il soit positif ou négatif, l'impact de l'AA a été ressenti le plus au niveau des parts de marché.

Les répercussions de l'AA sur l'activité des entreprises ont été abordées selon différents aspects. A ce titre, les réponses recueillies laissent déduire que l'effet positif de l'AA est ressenti, en premier lieu, à travers l'amélioration des parts de marché à l'exportation et, en second lieu, à travers l'approvisionnement en inputs importés.

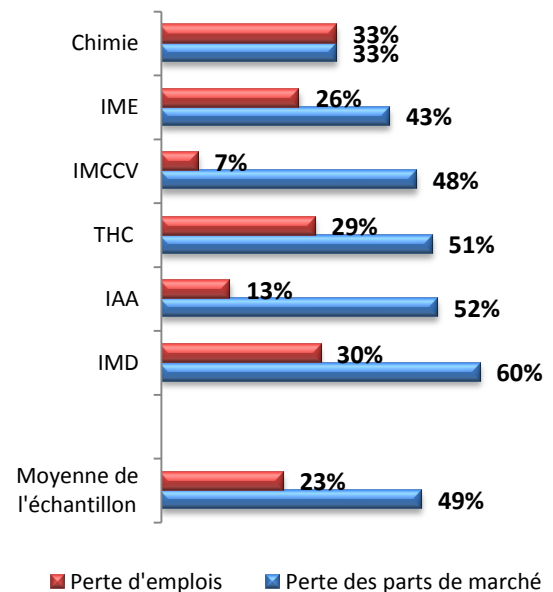
Veillez-indiquer comment l'AA avec l'U.E a affecté positivement votre activité ?



Quant à l'effet négatif de l'AA, il est surtout perçu, par les entreprises concernées, à travers aussi la perte des parts de marché (49%) et, à un degré moindre, la perte de l'emploi (23%). Un

tel résultat est encore plus perceptible au niveau sectoriel à l'exception des industries chimiques.

Veillez-indiquer comment l'AA avec l'UE n'a pas affecté positivement votre activité ?



Perception des chefs d'entreprise de l'ALECA

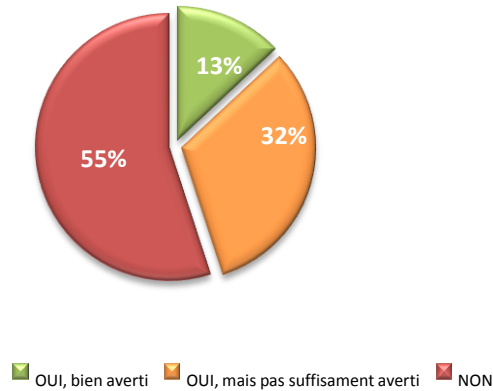
13% seulement des entreprises enquêtées connaissent l'ALECA et en sont bien averties

En dépit de l'importance du dispositif mis en place par les pouvoirs publics pour piloter le processus de négociations de l'ALECA (qui comporte, entre autres, deux commissions consultatives issues de la société civile⁴), plus de la moitié des entreprises enquêtées déclarent qu'elles ne sont pas au courant de cet accord et seules 13% le connaissent et en sont bien averties.

Avez-vous entendu parler du projet de l'ALECA entre la Tunisie et l'U.E ?

⁴Une première qui comprend des universitaires et des experts dans le domaine de négociations et une deuxième composée par des représentants des organisations professionnelles et syndicales et autres composantes de la société civile.

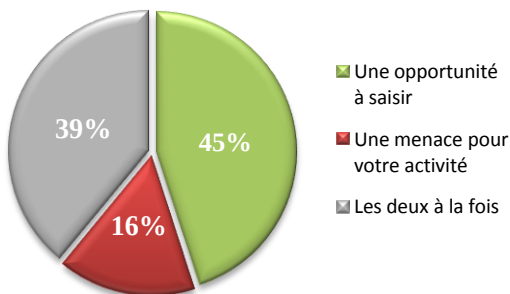
Comment l'ALECA constitue-t-il une opportunité à saisir ?



...et 45% de celles qui le connaissent le considèrent comme une opportunité à saisir

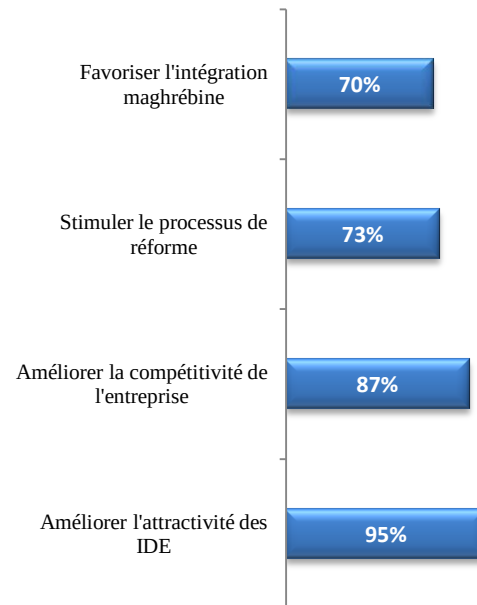
Pour les entreprises ayant entendu parler de l'ALECA⁵, 45% considèrent cet accord comme une opportunité à saisir, 16% le perçoivent comme une menace et 39% sont départagées entre ces deux avis.

Comment considérez-vous l'ALECA ?



Il est à souligner que les entreprises qui considèrent l'ALECA comme une opportunité, sont persuadées que cet accord permettrait de renforcer l'attractivité des IDE, d'améliorer leur compétitivité, d'accélérer le processus de réformes et de favoriser l'intégration maghrébine.

⁵ Pour celles qui sont averties (bien et pas suffisamment).

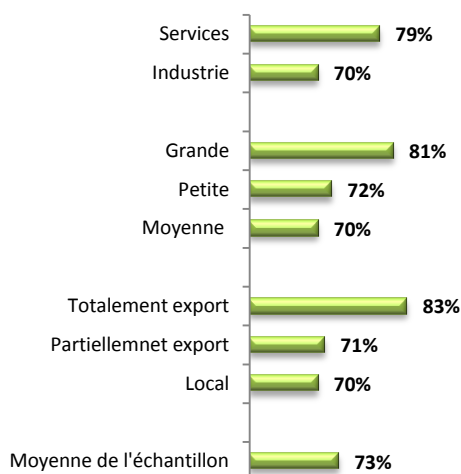


En ce qui concerne les entreprises qui considèrent l'ALECA comme une menace pour leurs activités (16%), la majorité d'entre elles déclarent que cet accord engendrerait des pertes d'emplois.

Parmi les entreprises qui sont averties sur l'ALECA (45% de l'échantillon), 73% sont d'accord pour sa signature

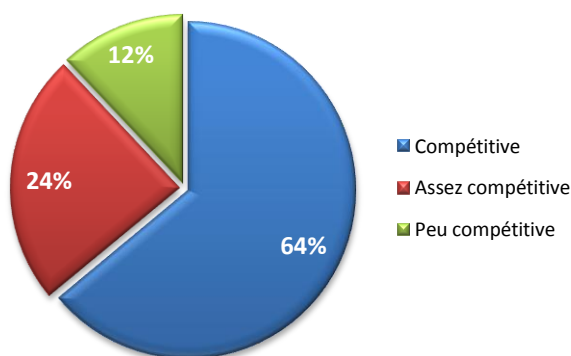
Par ailleurs et s'agissant de la signature éventuelle de l'ALECA, 73% des chefs d'entreprise qui **sont au courant de cet accord** affichent un avis favorable. De plus amples investigations montrent qu'une telle opinion est beaucoup plus exprimée par les entreprises de grande taille, par celles opérant dans le secteur des services et par celles totalement exportatrices.

Entreprises averties de l'ALECA (45%) et affichant un avis favorable sur sa signature



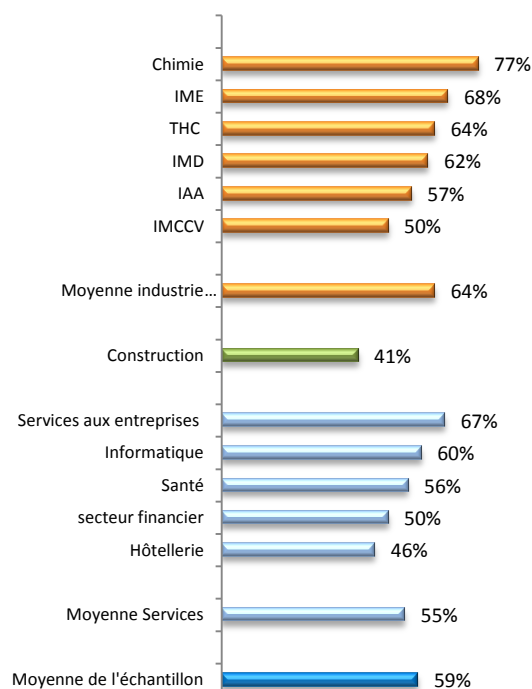
Dans le même contexte, parmi les entreprises qui sont pour la signature de l'ALECA, près de 60% déclarent qu'elles y sont bien préparées sachant que la majorité d'entre elles se considèrent assez compétitives, voire même, compétitives.

Position compétitive des entreprises déclarant être bien préparées pour la signature de l'ALECA



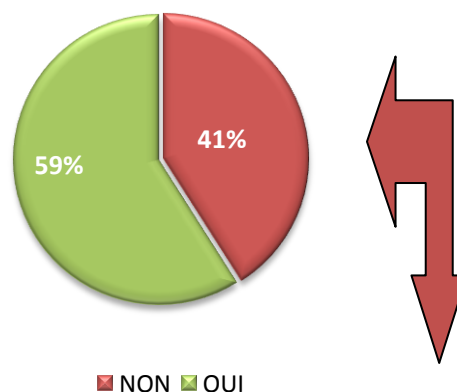
Il est à signaler que les entreprises qui se considèrent bien préparées sont plus prépondérantes dans l'industrie manufacturière que dans le secteur des services (64% contre 55% respectivement). Les fréquences les plus élevées sont observables au niveau des secteurs de la Chimie, de l'IME et du THC.

Entreprises bien préparées pour la signature de l'ALECA

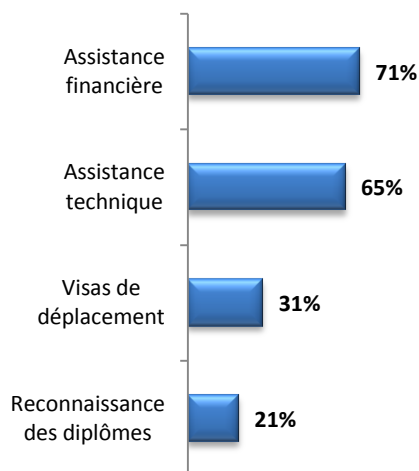


En contre partie, 41% des entreprises déclarent qu'elles n'y sont pas encore bien préparées et qu'il leur faut encore en moyenne 5 ans pour le devenir. En plus de cette marge de temps, ces entreprises révèlent qu'elles ont besoin principalement d'assistance technique et financière pour pouvoir profiter pleinement de cet accord.

Etes-vous bien préparé pour la signature de l'ALECA ?



Quels sont vos besoins pour pouvoir profiter de cet accord ?



Conclusion

Les négociations entre la Tunisie et l'UE sur l'ALECA devraient au préalable renforcer le débat politique, économique et social sur les opportunités de cet accord et les répercussions qu'il peut avoir sur l'économie nationale. Dans ce débat, les entreprises tunisiennes devraient constituer une pierre angulaire pour exprimer leur propre vision sur le projet de l'accord. Toutefois, les résultats de l'enquête 2016 sur le climat des affaires ont fait ressortir que 13% seulement des entreprises enquêtées sont bien averties sur l'ALECA. Cette limite nécessite le lancement d'une campagne de sensibilisation, le renforcement de la participation des chefs d'entreprise pour pouvoir cerner au mieux leurs besoins et l'amélioration de la coordination entre les différents intervenants pour

mener à bien les prochaines négociations. De telles actions s'imposent dans la mesure où la réussite de l'ALECA dépend non seulement de la volonté politique dans la mise en place des réformes nécessaires, mais aussi, de la capacité des pouvoirs publics à convaincre les citoyens, voire même, à répondre à leurs besoins et aspirations en matière de qualité de vie.

Par ailleurs et afin de pouvoir profiter pleinement de cet accord, la Tunisie devrait tenir compte dans les négociations avec l'UE des limites et faiblesses de son économie en matière de capacité productive, d'emploi, de productivité, de logistique, de technologie, d'innovation et de réglementation et de liens efficaces entre les secteurs public et privé. Elle devrait également pouvoir identifier les opportunités et menaces de cet accord pour entreprendre les actions complémentaires et exiger les programmes de renforcement des capacités ou d'assistance techniques les mieux ciblés. La Tunisie devrait aussi bien anticiper et voir dans quelle mesure cet accord permettrait de relever les défis liés aux problèmes du chômage, d'investissement, de pauvreté et de croissance.

Raoudha HADHRI

Raoudha.Hadhri@itceq.tn

Heithem ZAMMALI

Heithem.Zammali@itceq.tn